



ARRIVÉ LE

25 MAI 2023

VILLE DE DOURGES

1836

Direction Générale des Services  
Techniques  
Direction Patrimoine Ecologique et  
Espaces Publics  
Service Exploitation des Réseaux

Hénin-Beaumont, le 17 MAI 2023

Dossier suivi par :  
Marie Briclot  
[Marie.briclot@agglo-henin-carvin.fr](mailto:Marie.briclot@agglo-henin-carvin.fr)

CL/DEAS/2023/05/17/9

**Monsieur Tony FRANCONVILLE**  
**Maire**  
**Hôtel de Ville**  
**Rue Gambetta**

62119 DOURGES

**OBJET : Construction du bâtiment LD2 – PC 062 274 23 00001 – DELTA 3 – Allée des bosquets  
et chemin de la motte à Dourges – Avis complémentaire Adduction en Eau Potable**

**Monsieur le Maire,**

Vous avez sollicité l'avis de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin dans le cadre du permis de construire cité en objet.

Je vous informe que je ne peux pour le moment émettre un avis favorable sur ce projet. En effet la capacité du réseau d'adduction d'eau potable est insuffisante (problématiques de débit et de pression).

N'ayant pas connaissance des futurs besoins en eau du bâtiment, la distribution pourrait ne pas être assurée. J'invite donc le pétitionnaire à prendre contact avec le service Exploitation des Réseaux, afin de bâtir un projet qui correspond aux attentes communautaires.

D'une manière générale, le pétitionnaire devra respecter les différentes dispositions prévues par les Règlements d'eau et d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin que mes services tiennent à disposition sur simple demande.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Maire**, à l'assurance de ma meilleure considération.

**Pour le Président,**  
Agissant par voie d'arrêté n°22/746

**Jean-Charles MASSON**  
Directeur Général Adjoint des Services  
Techniques